Pamph
H Mod
4
League of Nations. Secretary-General.

23 Novembre 1920.

Document de l'Assemblée
100

20/48/100.

LIBRARY
DEC 28 1920
UNIVERSITY OF TORONTO

3 1761 09344174 9

Société des Nations.

Demande d'admission de la Lithuanie dans la Société des Nations.

MEMORANDUM PRÉSENTÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (AVEC ANNEXES).

League of Nations.

Application of Lithuania for Admission to the League of Nations.

MEMORANDUM BY THE SECRETARY-GENERAL (WITH ANNEXES).

Document de l'Assemblée 100

Société des Nations.

DEMANDE D'ADMISSION DE LA LITHUANIE DANS LA SOCIÉTÉ DES NATIONS.

Mémorandum du Secrétaire Général.

I

Dans une note en date du 12 octobre 1920, le Chargé d'Affaires de Lithuanie à Londres a présenté au Secrétaire Général la demande d'admission de la Lithuanie dans la Société des Nations.

Cette demande a été transmise au Conseil par le Secrétaire Général le 16 octobre 1920 et communiquée le même jour aux Etats membres de la Société. On en trouvera le texte intégral annexé au présent document (Annexe I).

Le Secrétaire Général avait joint à une note, en date du 15 octobre 1920, adressée au Chargé d'Affaires lithuanien à Londres, une autre note pour le Président du Conseil des Ministres de Lithuanie ; il priait le Président du Conseil de bien vouloir lui faire tenir certains documents touchant la déclaration d'indépendance de la Lithuanie, ainsi que des copies certifiées conformes des actes diplomatiques reconnaissant le Gouvernement Lithuanien reçu par ce dernier. Il demandait également certains renseignements destinés à la Commission consultative permanente pour les questions militaires, navales et aériennes.

On trouvera annexée (Annexe II) une liste de documents empruntés aux Archives du Secrétariat de la Société des Nations concernant la demande d'admission de la Lithuanie.

II

L'exposé qui suit retrace à grands traits l'histoire de la Lithuanie, d'après une étude (1) plutôt favorable à ce pays.

La Lithuanie qui avait connu plusieurs siècles d'indépendance et dont le territoire à une certaine époque de l'histoire (sous Vytautas le Grand) se serait, paraît-il, étendu depuis la Mer Noire jusqu'au voisinage de la Baltique, ne cessa pas de s'affaiblir durant la deuxième moitié du XV^e^ siècle et la première du XVI^e^. La Lithuanie et la Pologne furent quelque temps gouvernées par un souverain commun. Lorsque cette union personnelle fut sur le point de prendre fin, la Lithuanie résista aux efforts de la Pologne qui voulait resserrer ces liens davantage, et transformer l'union personnelle en une union réelle. Ces efforts furent néanmoins couronnés de succès et, en 1569, la Lithuanie, dépouillée de certaines de ses provinces, fut réunie à la Pologne. Il faut toutefois remarquer que, même à cette époque, la Lithuanie conserva son autonomie dans une large mesure.

Pendant la plus grande partie du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, la Lithuanie, tout en restant unie à la Pologne, fut livrée à l'anarchie. En

---

(1) *La Lithuanie, Passé, Présent, Avenir*, par Joseph Ehret.

League of Nations.

Assembly Document 100

APPLICATION OF LITHUANIA FOR ADMISSION TO THE LEAGUE OF NATIONS.

MEMORANDUM BY THE SECRETARY-GENERAL.

I.

In a note dated October 12th, 1920, the Chargé d'Affaires of Lithuania at London presented to the Secretary-General the application of Lithuania for admission to the League of Nations.

The application was transmitted to the Council by the Secretary-General on October 16th, 1920, and was communicated to the States Members of the League on the same date. The full text of the application is annexed to this document. (Annex I).

In a note dated October 15th, 1920, addressed to the Lithuanian Chargé d'Affaires at London, the Secretary-General enclosed a note addressed to the President of the Council of Ministers of Lithuania, in which he asked to be supplied with certain documents concerning Lithuania's declaration of independence, and with authenticated copies of the acts of recognition received by the present Government of Lithuania. He also asked for certain information on behalf of the Permanent Advisory Commission for Military, Naval and Air Questions.

A list of documents in the archives of the Secretariat of the League, relating to the application of Lithuania for admission, is annexed. (Annex II).

II.

A brief outline of Lithuania's history, based upon a not unfavorable summary (1), follows :—

Lithuania, which had for some centuries been an independent State, and whose territory at one time (under Vytautas the Great) is said to have extended from the Black Sea almost to the Baltic, in the latter half of the 15th century and the first half of the 16th century, grew constantly weaker. For a time Lithuania and Poland had had a common king; when this personal union of sovereignty approached dissoluiton, Lithuania resisted Polish attempts to continue the union in an even more consolidated form, and to make the personal union a real one. The attempts, however, were successful, and in the year 1569 Lithuania, stripped of certain of her provinces, was united with Poland. It should be observed, however, that at this time Lithuania retained a large measure of self-government.

During a large part of the 17th and 18th centuries, anarchy prevailed in Lithuania, though during all this time the union with Poland con-

(1) *La Lithuanie, Passé, Présent, Avenir*, by Joseph Ehret.

L. of N. Imp. Studer 11/20.

1772, 1793 et 1795, eurent lieu les trois partages de la Lithuanie entre la Prusse, la Russie et l'Autriche. Les provinces de Kaunas, Vilnius et Gardinas, qui composaient la plus grande partie du pays, à la suite des partages, furent incorporées à la Russie ; la province de Suvalki, attribuée à la Prusse, fut cédée à la Russie en 1815.

Des révoltes éclatèrent en 1831, 1863 et 1905, pour obtenir de la Russie une plus large autonomie : elles aboutirent à des échecs.

La Taryba lithuanienne (Conseil National) a déclaré l'indépendance de la Lithuanie le 16 février 1918 dans les termes suivants :

« La Taryba de Lithuanie telle, seul représentant autorisé de la Nation lithuanienne, se basant sur le droit reconnu de l'auto-détermination et par la décision de la Conférence lithuanienne tenue à Vilna entre les 18 et 23 septembre 1917, proclame la restauration de l'Etat Lithuanien à base des principes démocratiques, avec sa capitale Vilna, ainsi que la rupture de toutes les attaches politiques ayant lié cet Etat, au passé, avec d'autres nations.

« En ce même temps, la Taryba de Lithuanie déclare que l'Assemblée Constituante, élue démocratiquement par tous ses habitants, sera convoquée, aussitôt que possible, afin d'établir définitivement les fondements de l'Etat Lithuanien ainsi que ses relations envers les autres nations. »

Le Gouvernement Lithuanien a remis une traduction certifiée conforme du document complet, maintenant au Secrétariat. On trouvera un exemplaire de cette traduction à l'Annexe III.

L'Assemblée Constituante de la Lithuanie, le 15 mai 1920, a adopté la résolution suivante :

« L'Assemblée Constituante de Lithuanie, exprimant la volonté de la nation, déclare l'Etat de Lithuanie rétabli tel République démocratique aux frontières ethnographiques et libre de tout lien politique qui l'attachait dans le passé à d'autres Etats. »

On trouvera à l'Annexe IV le texte intégral de cette résolution, d'après une traduction certifiée conforme communiquée par le Gouvernement Lithuanien.

Le Gouvernement de la Lithuanie a été reconnu comme Gouvernement *de facto* par les Etats suivants, membres de la Société :

Grande-Bretagne	(24 septembre 1919).
France	(11 mai 1920).
Pologne	
Norvège	(22 août 1919).
Italie	
Suisse	
Suède	
Danemark	
Pays-Bas	

La Lithuanie a été également reconnue *de facto* par les Etats suivants :

Finlande	(17 novembre 1919).
Lettonie	(8 novembre 1919).

La Lithuanie a été également reconnue *de jure* par :

Allemagne
Russie des Soviets.

tinued. In 1772, in 1793, and in 1795 there occurred the three partitions of Lithuania by Prussia, Russia and Austria. As a result of the partitions, the provinces of Kaunas, Vilnius and Gardinas, including the greater portion of the country, became a part of Russia, while the province of Suvalkai was allocated to Prussia, which, however, ceded it to Russia in 1815.

Unsuccessful revolts, which were directed to the end of obtaining from Russia a greater measure of self-government, occurred in 1831, 1863, and in 1905.

The independence of Lithuania was declared by the Lithuanian Taryba (National Council) on February 16th, 1918, in the following terms :—

" The Lithuanian Taryba, as the only authorised representative of the Lithuanian people, in accordance with the recognised right of national self-determination and with the resolution of the Lithuanian Conference held at Vilnius, September 18-23, 1917, hereby proclaims the restoration of the independent State of Lithuania, based on the principles of democracy, with its capital at Vilnius, and the rupture of all political ties which formerly bound this State to other peoples.

At the same time, the Lithuanian Taryba declares that a Constituent Assembly, elected democratically by all the inhabitants, is to be convoked as early as possible in order to definitely establish the foundations of the Lithuanian State and its relations with other States. "

An authenticated translation of the complete document has been furnished by the Lithuanian Government and is in the possession of the Secretariat. A copy of this translation is annexed (Annex III).

The Constituent Assembly of Lithuania, on May 15th, 1920, adopted the following resolution :—

" The Constituent Assembly of Lithuania, expressing the will of the people, declares the independent State of Lithuania re-established as a democratic Republic with ethnological boundaries and free from all political ties, which formerly bound it to other States. "

The full text of this resolution, based upon an authenticated translation furnished by the Lithuanian Government, is annexed (Annex IV).

The Government of Lithuania has been recognised as a *de facto* government by the following States Members of the League :—

Great Britain	(September 24th, 1919).
France	(May 11th, 1920).
Poland.	
Norway	(August 22th, 1919).
Italy.	
Switzerland.	
Sweden.	
Denmark.	
The Netherlands.	

Lithuania has also been recognised *de facto* by the following States :—

Finland	(November 17th, 1919).
Latvia	(November 8th, 1919).

Lithuania has also been recognised *de jure* by :—

Germany.
Soviet Russia.

Le Gouvernement lithuanien a communiqué des copies certifiées conformes, des Actes diplomatiques par lesquels la Grande-Bretagne, la France, la Pologne, la Norvège, la Finlande et la Lettonie reconnaissaient le nouvel Etat. Ces copies sont en possession du Secrétariat.

Le Chargé d'Affaires lithuanien à Londres, dans une note du 29 octobre 1920, a fait savoir que l'Italie, la Suisse, la Suède, le Danemark et la Hollande avaient implicitement reconnu la Lithuanie en accréditant des représentants auprès de son Gouvernement et en accueillant de leur côté les représentants de celui-ci, ainsi qu'en engageant des négociations diplomatiques directes avec lui. Pour ces Etats le Gouvernement Lithuanien n'était pas en mesure de remettre des documents officiels de reconnaissance.

Les Etats-Unis d'Amérique ont constamment refusé de reconnaître l'indépendance *de facto* d'aucun des soi-disant Etats qui anciennement, en tout ou partie, appartenaient à l'Empire russe, à l'exception de la Pologne et de l'Arménie. On trouvera à l'Annexe V un exemplaire d'une note envoyée par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis à l'Ambassadeur d'Italie à Washington, qui reflète le point de vue des Etats-Unis en la matière et dont le paragraphe 8 se réfère particulièrement à la Lithuanie.

La reconnaissance *de jure* par la Russie des Soviets et par l'Allemagne ressort, d'une part, de l'article 1er du Traité de Paix entre la Lithuanie et la Russie des Soviets, signé à Moscou le 12 juillet 1920, et, d'autre part, du Traité conclu au cours de l'année par l'Allemagne et la Lithuanie.

On trouvera ci-joint (Annexe VI) (1) le texte intégral de l'article 1er du Traité du 12 juillet 1920 passé entre la Russie des Soviets et la Lithuanie, d'après une copie certifiée conforme communiquée par le Gouvernement Lithuanien.

La Lithuanie a également conclu un accord préliminaire avec la Lettonie, prévoyant le règlement des questions des frontières par arbitrage. Cet accord n'a pas encore été exécuté.

III

La demande d'admission de la Lithuanie dans la Société des Nations a été faite aux termes du paragraphe 2 de l'article 1er du Pacte. Ce paragraphe prévoit qu'un Etat qui se gouverne librement peut devenir membre de la Société, pourvu que, entre autres conditions, il donne « des garanties effectives de son intention sincère d'observer ses engagements internationaux ».

IV

Le deuxième paragraphe de l'article 1er du Pacte prévoit également qu'un Etat qui demande son accession à la Société « devra accepter le règlement établi par la Société, en ce qui concerne ses forces et ses armements militaires, navals et aériens ». En même temps que sa note du 29 octobre 1920, le Chargé d'Affaires de Lithuanie à Londres avait communiqué le mémoire sur les forces et les armements militaires, navals et aériens de la Lithuanie, réclamé par le Pacte. La Commission consultative permanente pour les questions militaires, navales et aériennes n'a pas encore rédigé son rapport sur la Lithuanie.

V

Le Secrétaire Général de la Société des Nations, dans un message au Chargé d'Affaires de Lithuanie à Londres, en date du 20 octobre 1920,

---

(1) Pour un résumé du Traité intégral, voir la *Baltic Review*. Vol. 1, p. 120 et suivantes.

Authenticated copies of the acts of recognition of Great Britain, France, Poland, Norway, Finland and Latvia have been furnished by the Lithuanian Government and are in the possession of the Secretariat.

The Lithuanian Chargé d'Affaires at London, in his note dated October 29th, 1920, stated that recognition by Italy, Switzerland, Sweden, Denmark and Holland has been affected by the appointment and recognition of representatives and by entering into direct diplomatic relations, so that it was not possible for his Government to furnish formal documentary acts of recognition by these States.

The United States of America has consistently refused to recognise the *de facto* independence of any of the so-called States which were formely either wholly or in part within the Russian Empire, with the exceptions of Poland and of Armenia. A copy of a note, paragraph 8 of which particularly pertains to Lithuania, from the Secretary of State of the United States to the Italian Ambassador at Washington, in which the views of the United States on this subject are indicated, is annexed (Annex V).

The recognitions *de jure* by Soviet Russia and by Germany resulted from Article 1 of the Treaty of Peace between Lithuania and Soviet Russia, signed at Moscow on July 12th, 1920, and from the Treaty entered into this year by Germany and Lithuania, respectively.

The full text of article 1 of the Treaty of July 12th, 1920, between Soviet Russia and Lithuania, based upon an authenticated copy furnished by the Lithuanian Government, is annexed to this document (Annexe VI)[1].

Lithuania has also concluded a preliminary agreement with Latvia providing for the arbitration of questions of boundaries. This agreement has not yet been executed.

III.

The application of Lithuania for admission to the League is made under the provisions of Paragraph 2 of Article 1 of the Covenant. This paragraph provides that a fully self-governing State may become a Member of the League, provided, amongst other conditions, that it shall give " effective guarantees of its sincere intention tho observe its international obligations. "

IV.

The second paragraph of Article 1 of the Covenant also provides that a State applying for Membership in the League " shall accept such regulations as may be prescribed by the League in regard to its military, naval and air forces and armaments." With his note of October 29th, 1920, the Lithuanian Chargé d'Affaires at London transmitted a memorandum regarding the military, naval and air forces and armaments of Lithuania, to which reference is made. The Permanent Advisory Commission for Military, Naval and Air Questions has not yet prepared any report with reference to Lithuania.

V.

In a note dated October 20th, 1920, addressed to the Lithuanian Chargé d'Affaires at London, the Secretary-General enclosed a note to the President of the Council of Ministers of Lithuania, dated October 18th, 1920,

---

(1) For a summary of the terms of the entire Treaty, see the "Baltic Review," volume I, pages 120 and following.

avait adressé au Président du Conseil des Ministres de Lithuanie, le 18 octobre 1920, une note suggérant au Gouvernement Lithuanien d'envoyer, s'il le désirait, un représentant à Genève ; ce représentant aurait pour mission de fournir de vive voix à l'Assemblée toutes explications, au cas où il y en aurait et si l'Assemblée le désirait, sur la demande d'admission de la Lithuanie.

Le Chargé d'Affaires de Lithuanie à Londres, dans une note en date du 29 octobre 1920, fit savoir au Secrétaire Général que le professeur Voldemar avait été désigné pour cette mission.

in which it was suggested that the Government of Lithuania might, if it desired, send a representative to Geneva, in order to furnish the Assembly with such oral explanations, if any, concerning the application of Lithuania for admission, as the Assembly might desire to hear.

The Lithuanian Chargé d'Affaires at London, in his note dated October 29th, 1920, informed the Secretary-General that Professor Voldemar had been appointed for this purpose.

ANNEXE I.

LONDRES, le 12 octobre 1920.

Monsieur le Secrétaire Général,

Je suis chargé par mon Gouvernement de pressentir immédiatement la Société des Nations et de solliciter l'admission de la Lithuanie comme membre de la Société.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, les assurances renouvelées de ma haute considération.

(*Signé*) TYSZKIEWICZ.
Chargé d'Affaires.

A Monsieur le Secrétaire Général
de la Société des Nations.

ANNEX I.

LONDON, *October*, 12, 1920.

Sir,

I am directed by my Government to approach immediately the League of Nations, with the request for the admission of Lithuania as a Member of the League.

Accept, Sir, the renewed assurances of my high consideration,

(*Signed*) TYSZKIEWICZ,
Chargé d'Affaires.

To the Secretary-General
of the League of Nations.

ANNEXE II.

Liste des Documents relatifs à la demande d'admission de la Lithuanie, déposés aux Archives du Secrétariat de la Société des Nations.

1. Note du Chargé d'Affaires de Lithuanie à Londres au Secrétaire Général de la Société des Nations, en date du 12 octobre 1920, communiquant la demande d'admission du Gouvernement Lithuanien dans la Société des Nations. (Document de l'Assemblée 34).

2. Note du Secrétaire Général au Chargé d'Affaires de Lithuanie à Londres, en date du 15 octobre 1920, accusant réception de la communication ci-dessus, et accompagnant une note du Président du Conseil des Ministres de Lithuanie ainsi qu'une demande de renseignements destinés à la Commission Consultative Permanente pour les questions militaires, navales et aériennes.

3. Note du Secrétaire Général au Chargé d'Affaires de Lithuanie à Londres, en date du 20 octobre 1920 et accompagnant une note adressée au Président du Conseil des Ministres de Lithuanie, suggérant l'envoi à Genève d'un représentant du Gouvernement Lithuanien.

4. Note du Chargé d'Affaires de Lithuanie à Londres au Secrétaire Général, en date du 29 octobre 1920 transmettant : 1° des renseignements sur l'établissement et la reconnaissance du Gouvernement de Lithuanie ; 2° des documents certifiés conformes, faisant connaître l'envoi du Professeur Woldemar, à l'Assemblée de la Société des Nations, pour représenter la Lithuanie ; 3° un mémoire sur les armements de la Lithuanie.

5. Note du Secrétaire Général au Chargé d'Affaires de Lithuanie à Londres, en date du 3 novembre 1920, pour accuser réception du mémoire ci-dessus.

ANNEX II.

List of Documents in the Archives of the Secretariat of the League, relating to the application of Lithuania for admission :

1. Note from the Lithuanian Chargé d'Affaires at London to the Secretary-General of the League, dated October 12th, 1920, transmitting the application of the Lithuanian Government for admission to the League. (Assembly Document 34).

2. Note from the Secretary-General to the Lithuanian Chargé d'Affaires at London, date dOctober 15th, 1920, acknowledging the receipt of the above communication and enclosing a note to the President of the Council of Ministers of Lithuania, and also a request for information for the Permanent Advisory Commission for Military, Naval and Air Questions.

3. Note from the Secretary-General to the Lithuanian Chargé d'Affaires at London, dated October 20th, 1920 enclosing a note addressed to the President of the Council of Ministers of Lithuania, in which it is suggested that the Lithuanian Government might desire to send a representative to Geneva.

4. Note from the Lithuanian Chargé d'Affaires at London to the Secretary-General, dated October 29th, 1920, transmitting information concerning the establishment and recognition of the Government of Lithuania, together with certain authenticated documents, saying that Professor Voldemar would represent Lithuania at the Assembly of the League, and enclosing a Memorandum on the armaments of Lithuania.

5. Note from the Secretary-General to the Lithuanian Chargé d'Affaires at London, dated November 3rd 1920, acknowledging the receipt of the above Memorandum.

ANNEXE III.

Le Conseil National de Lithuanie (Taryba) proclame l'Indépendance de l'Etat Lithuanien.

1. Le Conseil National de Lithuanie (Taryba) au cours de la session du 16 février 1918 a résolu à l'unanimité d'adresser aux Gouvernements de Russie, d'Allemagne et d'autres Etats la déclaration suivante :

2. La Taryba de Lithuanie telle, seul représentant autorisé de la Nation lithuanienne, se basant sur le droit reconnu de l'auto-détermination et par la décision de la Conférence lithuanienne tenue à Vilna entre les 18 et 23 septembre 1917, proclame la restauration de l'Etat Lithuanien indépendant, à base des principes démocratiques, avec sa capitale Vilna, ainsi que la rupture de toutes les attaches politiques ayant lié cet Etat, au passé, avec d'autres nations.

3. En ce même temps, la Taryba de Lithuanie déclare que l'Assemblée Constituante, élue démocratiquement par tous ses habitants, sera convoquée, aussitôt que possible, afin d'établir définitivement les fondements de l'Etat Lithuanien ainsi que ses relations envers les autres nations.

Vilna, le 16 février 1918.

Les Membres de la Taryba de Lithuanie :

Dr Basanavicius,	K. Bizauskas,	M. Birziska,
S. Banaitis,	P. Dovydaitis,	St. Kairys,
P. Klimas,	D. Malinauskas,	V. Mironas,
St. Narutavicius,	A. Petrulis,	Dr J. Saulys,
K. Saulys,	J. Sernas,	A. Stulginskis,
A. Smetona,	J. Smilgevicius,	J. Staugaitis.
J. Vailokaitis,	J. Vileisis,	

Pour copie conforme :

(*Signé*) B. J. BALUTIZ,

Directeur du Département Politique
du Ministère des Affaires Etrangères.

ANNEX III.

The Lithuanian Taryba Proclaims the Independence of Lithuania.

The Lithuanian Taryba (National Council) during its session of February 16th, 1918, unanimously resolved to address to the Governments of Russia, Germany and other States the following declaration :

The Lithuanian Taryba, as the only authorised representative of the Lithuanian people, in accordance with the recognized right of National self-determination and with the resolution of the Lithuanian Conference held at Vilnius, September 18-23, 1917, hereby proclaims the restoration of the independent State of Lithuania, based on the principles of democracy, with its capital at Vilnius, and the rupture of all political ties which formerly bound this State to other peoples.

At the same time, the Lithuanian Taryba declares that a Constituent Assembly, elected democratically by all the inhabitants, is to be convoked as early as possible in order to definitely establish the foundations of the Lithuanian State and its relations with other States.

Vilnius, February 16th, 1918.

The Members of the Lithuanian Taryba :

Dr Basanavicius,	K. Bizauskas,	M. Birziska.
S. Banaitis,	P. Dovydaitis,	St. Kairys,
P. Klimas,	D. Malinauskas,	V. Mironas,
St. Narutavicius,	A. Petrulis,	Dr J. Saulys,
K. Saulys,	J. Sernas,	A. Stulginskis,
A. Smetona,	J. Smilgevicius,	J. Staugaitis.
J. Vailokaitis,	J. Vileisis,	

A true copy :

(Signed) B. J. BALUTIZ,

Director of the
Political Department of the Ministry of Foreign Affairs.

ANNEXE IV.

Résolution de l'Assemblée Constituante de Lithuanie.

LA PROCLAMATION DE L'INDÉPENDANCE DE L'ÉTAT DE LITHUANIE.

L'Assemblée Constituante de Lithuanie, exprimant la volonté de la Nation, déclare l'Etat de Lithuanie rétabli tel République démocratique aux frontières ethnographiques et libre de tout lien politique qui l'attachait, dans le passé, à d'autres Etats.

Kaunas, le 15 mai 1920.

Pour copie conforme :

(Signé) B. J. BALUTIZ,

Directeur du Département Politique
du Ministère des Affaires Étrangères.

ANNEX IV.

RESOLUTION OF THE CONSTITUENT ASSEMBLY OF LITHUANIA.

THE DECLARATION OF INDEPENDENCE OF THE STATE OF LITHUANIA.

The Constituent Assembly of Lithuania, expressing the will of the people, declares the independent State of Lithuania re-established as a democratic Republic with ethnological boundaries and free from all political ties, which formerly bound it to other States.

Kaunas, May 15th, 1920.

A true copy :

(Signed) B. J. BALUTIZ,

Director of the

Political Department of the Ministry of Foreign Affairs.

ANNEXE V.

Note adressée par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis a l'Ambassadeur d'Italie a Washington.

10 août 1920.

Monsieur le Ministre,

L'agréable nouvelle que vous avez bien voulu faire parvenir au Département d'Etat au sujet du bon accueil que le Gouvernement Italien réserverait à l'expression des vues de mon Gouvernement sur la situation qui résulte de l'avance russe en Pologne, mérite une prompte réponse. Je vais essayer sans retard de vous définir la position de mon Gouvernement, non seulement en ce qui touche la situation résultant de l'avance militaire russe en Pologne, mais aussi sur certains aspects connexes inséparables de la question russe envisagée sous un angle plus large.

Mon Gouvernement croit à la nécessité d'un Etat polonais uni, libre et indépendant, et le peuple des Etats-Unis désire ardemment le maintien de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de la Pologne. Nous ne nous départirons pas de cette attitude et la politique de mon Gouvernement ne négligera aucun moyen efficace d'atteindre ce but. Mon Gouvernement, en conséquence, ne s'élève pas contre les efforts évidents qui sont faits, semble-t-il, dans certains milieux en vue de la conclusion d'un armistice entre la Pologne et la Russie, mais il n'entend point, du moins pour l'instant, collaborer à aucun projet qui étendrait les négociations d'armistice à l'ouverture d'une Conférence européenne. Il en résulterait, selon toute probabilité, deux conséquences qui répugneraient également à notre Pays, à savoir : la reconnaissance du régime bolchévique et le règlement des problèmes russes presque inévitablement fondés sur le démembrement de la Russie.

Le développement de la Révolution russe depuis son début en mars 1917 jusqu'à l'heure actuelle a été suivi par le Gouvernement et le peuple des Etats-Unis avec une amicale sollicitude et une sympathie profonde pour les efforts faits par le peuple russe afin de reconstruire sa vie nationale sur le large fondement d'un libre Gouvernement populaire. Le Gouvernement des Etats-Unis en plein accord d'esprit avec notre peuple a toujours désiré vivement porter aide au peuple russe. Ce sont ces dispositions qui ont orienté et dirigé nos relations tant avec la Russie qu'avec les autres nations dans les questions qui concernaient ce pays.

Le Gouvernement des Etats-Unis est le premier qui ait accepté pour légitime la Révolution russe et reconnu le Gouvernement provisoire. Presque aussitôt après, la nécessité se fit sentir pour les Etats-Unis d'entrer en guerre contre l'Allemagne et dans cette entreprise de s'associer étroitement avec les Puissances alliées, qui comprenaient, bien entendu, la Russie. La lassitude des masses russes est parfaitement connue par notre Gouvernement et envisagée avec un sentiment de sympathie. La sagesse, notre intérêt personnel, comme la loyauté due à nos associés, nous ont fait un devoir de donner notre aide morale et matérielle au Gouvernement provisoire, qui luttait pour accomplir une

ANNEX V.

NOTE FROM THE SECRETARY OF STATE OF THE UNITED STATES TO THE AMBASSADOR OF ITALY AT WASHINGTON.

August 10th, 1920.

Excellency:

The agreeable intimation which you have conveyed to the State Department that the Italian Government would welcome a statement of the views of this Government on the situation presented by the Russian advance into Poland, deserves a prompt response, and I will attempt without delay a definition of this Government's position, not only as to the situation arising from Russian military pressure upon Poland, but also as to certain cognate and inseparable phases of the Russian question viewed more broadly.

This Government believes in a united, free and autonomous Polish State, and people of the United States are earnestly solicitous for the maintenance of Poland's political independence and territorial integrity. From this attitude we will not depart, and the policy of this Government will be directed to the employment of all available means to render it effectual. The Government, therefore, takes no exception to the effort apparently being made in some quarters to arrange an Armistice between Poland and Russia, but it would not, at least for the present, participate in any plan for the expansion of the Armistice negotiations into a general European Conference, which would in all probability involve two results, from both of which this country strongly recoils, viz., the recognition of the Bolshevist regime and a settlement of Russian problems almost inevitably upon the basis of a dismemberment of Russia.

From the beginning of the Russian Revolution, in March 1917, to the present moment, the Government and the people of the United States have followed its development with friendly solicitude and with profound sympathy for the efforts of the Russian people to reconstruct their national life upon the broad basis of popular self-government. The Government of the United States, reflecting the spirit of its people, has at all times desired to help the Russian people. In that spirit all its relations with Russia, and with other nations in matters affecting the latter's interest, have been conceived and governed.

The Government of the United States was the first Government to acknowledge the validity of the revolution and to give recognition to the provisional Government of Russia. Almost immediately thereafter it became necessary for the United States to enter the war against Germany, and in that undertaking to become closely associated with the Allied Nations, including, of course, Russia. The war weariness of the masses of the Russian people was fully known to this Government and sympathetically comprehended. Prudence, self-interest and loyalty to our associates made it desirable that we should give moral and material support to the provisional Government which was struggling to

double tâche : celle de poursuivre vigoureusement la guerre et celle, en même temps, de réorganiser la vie nationale et d'établir un Gouvernement stable émanant de la souveraineté populaire.

Ces raisons n'influaient cependant nullement sur l'amitié sincère du Gouvernement et du peuple américain pour la grande Nation russe. L'amitié témoignée par la Russie à l'égard de ce pays, dans un moment d'épreuve et de détresse, nous a laissé un impérissable sentiment de gratitude. C'est à titre d'amis reconnaissants que nous avons envoyé en Russie une Commission technique pour l'aider à réorganiser ses transports par chemin de fer, de manière à rendre sa vigueur à la vie économique du pays et à permettre d'accroître le bien-être du peuple russe.

Tout en déplorant que la Russie se soit retirée de la guerre à un moment critique et en regrettant sa capitulation désastreuse à Brest-Litovsk, les Etats-Unis ont parfaitement compris que le peuple de Russie ne pouvait en être tenu pour responsable.

Les Etats-Unis maintiennent intacte leur foi dans le haut caractère et dans l'avenir du peuple russe. Nous n'avons pas le moindre doute qu'il n'arrive à surmonter la période actuelle d'anarchie, de souffrance et de disette. Le caractère navrant de la transformation de la Russie évoque plusieurs parallèles historiques ; les Etats-Unis sont persuadés que relevée, libre et unie, la Russie reprendra une place prédominante dans le monde, d'accord avec les autres nations libres pour le maintien de la paix et de la justice.

En attendant, les Etats-Unis se rendent compte que l'amitié et l'honneur réclament une protection généreuse des intérêts russes et que dans la limite du possible toutes les décisions d'importance vitale pour elle, tout particulièrement celles qui toucheraient à sa souveraineté sur les territoires de l'ancien Empire Russe, doivent être suspendues. C'est ce sentiment d'amitié et d'obligation d'honneur à l'égard de la grande nation qui, héroïquement, s'est immolée elle-même, contribuant ainsi à l'heureux succès de la guerre, qui a inspiré le Gouvernement des Etats-Unis, dans sa réponse au Conseil National lithuanien le 15 octobre 1919 et dans son refus persistant de reconnaître les Etats Baltiques comme des nations indépendantes de la Russie. C'est dans le même esprit qu'a été écrite la note de notre Gouvernement en date du 24 mars 1920. Il y déclare, au sujet de certains règlements dans le proche Orient, qu'aucune décision définitive ne saurait et ne pourrait être prise sans le consentement de la Russie. C'est encore dans l'esprit de ces importantes déclarations sur sa politique que les Etats-Unis ont suspendu leur approbation aux décisions du Conseil Suprême de Paris, portant reconnaissance de l'indépendance des soi-disant Républiques de Géorgie et d'Azerbaidjan et que leur Gouvernement a donné ses instructions à son Représentant dans la Russie du Sud, le Vice-Amiral Newton A. Mac-Kully. Enfin, tout en reconnaissant avec plaisir l'indépendance de l'Arménie, le Gouvernement des Etats-Unis a pris une position et n'a pas voulu que la détermination finale des frontières du nouvel Etat pût être faite sans la collaboration et l'assentiment de la Russie. La Russie n'est pas seulement en cause, parce qu'une partie considérable du territoire de la nouvelle Arménie, tel qu'il sera déterminé, appartenait antérieurement à l'Empire Russe, mais pour la raison non moins importante de la nécessité pour une Arménie indépendante et libre de jouir de la bonne volonté et de l'amitié protectrice de la Russie.

Ces exemples montrent combien une loyale amitié pour la Russie a constamment inspiré la politique étrangère du Gouvernement, toujours

accomplish a two-fold task, to carry on the war with vigour, and, at the same time, to reorganise the life of the nation and establish a stable government based on popular sovereignty.

Quite independent of these motives, however, was the sincere friendship of the Government and the people of the United States for the great Russian nation. The friendship manifested by Russia towards this nation in a time of trial and distress has left with us an imperishable sense of gratitude. It was as a grateful friend that we sent to Russia an expert commission to aid in bringing about such a reorganisation of the rail-road transportation system of the country as would re-invigorate the whole of its economic life and so add to the well-being of the Russian people.

While deeply regretting the withdrawal of Russia from the war at a critical time, and the disastrous surrender at Brest-Litovsk, the United States has fully understood that the people of Russia were in no wise responsible.

The United States maintains unimpaired its faith in the Russian people in their high character and their future. That they will overcome the existing anarchy, suffering and destitution, we do not entertain the slightest doubt. The distressing character of Russia's transition has many historical parallels, and the United States is confident that restored, free and united, Russia will again take a leading place in the world, joining with the other free nations in upholding peace and orderly justice.

Until that time shall arrive, the United States feels that friendship and honour require that Russia's interests must be generously protected, and that, as far as possible, all decisions of vital importance to it, and especially those concerning its sovereignty over the territory of the former Russian Empire, be held in abeyance. By this feeling of friendship and honourable obligation to the great nation whose brave and heroic self-sacrifice contributed so much to the successful termination of the war, the Government of the United States was guided in its reply to the Lithuanian National Council, on October 15th, 1919, and in its persistent refusal to recognise the Baltic States as separate nations independent of Russia. The same spirit was manifested in a note of this Government, of March 24th, 1920, in which it was stated, with reference to certain proposed settlements in the Near East, that "no final decision should or can be made without the consent of Russia."

In line with these important declarations of policy, the United States withheld its approval from the decision of the Supreme Council at Paris recognising the independence of the so-called Republics of Georgia and Azerbaidjan, and so instructed its representative in Southern Russia, Rear Admiral Newton A. Mc Cully. Finally, while gladly giving recognition to the independence of Armenia, the Government of the United States has taken the position that the final determination of its boundaries must not be made without Russia's co-operation and agreement. Not only is Russia concerned because a considerable part of the territory of the new State of Armenia, when it shall be defined, formerly belonged to the Russian Empire; equally important is the fact that Armenia must have the good-will and the protective friendship of Russia, if it is to remain independent and free.

These illustrations show with what consistency the Government of the United States has been guided in its foreign policy by a loyal friendship for Russia. We are unwilling that, while it is helpless in the grip

logique avec lui-même, des Etats-Unis. C'est contre notre volonté que la Russie tombée sans défense dans la griffe d'un Gouvernement qui ne la représente point, et dont le seul recours est la force brutale, pourrait être affaiblie davantage par une politique de démembrement inspirée par d'autres intérêts que les siens.

Le désir des Puissances alliées de trouver une solution pacifique aux difficultés existantes en Europe trouve, bien entendu, notre Gouvernement cordialement d'accord pour appuyer toutes les démarches que cette fin justifierait. Il nous est impossible de penser, cependant, que la reconnaissance du régime des Soviets puisse nous rapprocher de ce but et encore moins nous permettre de l'atteindre. Nous sommes donc opposés à toutes relations avec le régime des Soviets allant plus loin que les étroites limites où la discussion d'un armistice doit se confiner.

Les maîtres actuels de la Russie ne la gouvernent point de par la volonté ou le consentement d'une partie plus ou moins considérable du peuple russe, c'est un fait indiscutable. Bien que près de deux années et demie se soient écoulées depuis qu'ils se sont emparés de la machine gouvernementale, en promettant leur protection à l'Assemblée Constituante contre les prétendues conspirations, ils n'ont encore rien permis qui ressemble à une élection populaire. Au moment où l'œuvre de création d'un gouvernement populaire représentatif, issu du suffrage universel, approchait de son terme, les bolchévistes qui n'étaient qu'une minorité négligeable, se sont emparés par la force et la ruse du Gouvernement et des rouages de l'Etat et ont continué à s'en servir pour se maintenir au pouvoir en faisant régner la plus sauvage oppression.

Sans avoir le moindre désir d'intervenir dans les affaires du peuple russe, ou suggérer quelle sorte de Gouvernement il devrait avoir, le Gouvernement des Etats-Unis exprime son vif espoir qu'on trouve bientôt le moyen d'instituer un Gouvernement qui représente ses libres aspirations et réalise ses desseins. Ce moment une fois venu, les Etats-Unis examineront les mesures qu'ils peuvent prendre, dans l'ordre pratique, pour venir en aide à la Russie et faciliter sa reconstitution, pourvu que la Russie ne se soit pas elle-même aliéné l'intérêt et l'amitié des autres nations par le pillage et l'oppression des Polonais.

Il n'est pas possible, pour le Gouvernement des Etats-Unis, de reconnaître les dirigeants actuels de la Russie comme formant un Gouvernement avec lequel on pourrait entretenir les relations qui sont communes à tous les Gouvernements amis. Cette conviction n'a rien à faire avec toute organisation politique ou sociale que le peuple russe jugerait lui-même bon de se donner. Elle repose sur une série de faits entièrement différents. Ces faits, qui ne sont contestés par personne, ont donné au Gouvernement des Etats-Unis la conviction contre son propre gré, que le régime qui existe actuellement en Russie est fondé sur la négation de tous les principes d'honneur et de bonne foi, et qu'il est contraire à tous les usages et conventions sur lesquels repose tout l'édifice du Droit international, qu'il est en un mot la négation même de tous les principes sur lesquels il est possible d'établir la bonne entente et la confiance, soit entre les nations, soit entre les individus.

Les dirigeants responsables de ce régime se sont fréquemment et ouvertement vantés d'être prêts à souscrire à des accords et à des engagements avec les Puissances étrangères, tout en n'ayant pas la moindre intention de tenir ces engagements, ni d'exécuter ces accords; ce reniement d'obligations contractées volontairement, ils tendent à le justifier en prétendant qu'aucun contrat, ou aucun accord, conclu avec un Gou-

of a non-representative Government, whose only sanction is brutal force, Russia shall be weakened still further by a policy of dismemberment conceived in other than Russian interests.

With the desire of the Allied Powers to bring about the peaceful solution of existing difficulties in Europe, this Government is of course in hearty accord and will support any justifiable steps to that end. It is unable to perceive, however, that a recognition of the Soviet regime would promote, much less accomplish, this object, and it is therefore averse to any dealings with the Soviet regime beyond the most narrow boundaries to which a discussion of any Armistice can be confined.

That the present rulers of Russia do not rule by the will or the consent of any considerable proportion of the Russian people is an incontestable fact. Although nearly two and a-half years have passed since they seized the machinery of Government promising to protect the constituent Assembly against alleged conspiracies against it, they have not yet permitted anything in the nature of a popular election. At the moment when the work of creating a popular representative Government based upon universal suffrage was nearing completion, the Bolsheviki, although in number an inconsiderable minority of the people, by force and cunning seized the powers and machinery of Government and have continued to use them with savage oppression to maintain themselves in power.

Without any desire to interfere in the internal affairs of the Russian people, or to suggest what kind of government they should have, the Government of the United States does express the hope that they will soon find a way to set up a government representing their free will and purpose. When that time comes the United States will consider the measures of practical assistance wich can be taken to promote the restoration of Russia, provided Russia has not taken itself wholly out of the pale of the friendly interest of other nations by the pillage and oppression of the Poles.

It is not possible for the Government of the United States to recognise the present rulers of Russia as a government with which the relations common to friendly governments can be maintained. This conviction has nothing to do with any particular political or social structure which the Russian people themselves may see fit to embrace. It rests upon a wholly different set of facts. These facts, which none dispute, have convinced the Government of the United States, against its will, that the existing regime in Russia is based upon the negation of every principle of honour and good faith, and every usage and convention underlying the whole structure of international law; the negation, in short, of every principle upon which it is possible to base harmonious and trustful relations, whether of nations or of individuals.

The responsible leaders of the regime have frequently and openly boasted that they are willing to sign agreements and undertakings with Foreign Powers while not having the slightest intention of observing such undertakings or carrying out such agreements. This attitude of disregard of obligations voluntarily entered into, they base upon the theory that no compact or agreement made with a non-Bolshevist Govern-

vernement non bolchéviste, n'a pour eux aucune valeur et ils ne se sont pas contentés de proclamer cette doctrine, mais ils l'ont pratiquée.

En fait à plusieurs reprises, les porte-paroles qualifiés de cette Puissance, et ses agents officiels, ont déclaré qu'ils entendent bien que l'existence même du bolchévisme en Russie, le maintien de leur propre autorité, dépendent et doivent continuer à dépendre de révolutions à venir dans toutes les autres nations civilisées, sans en excepter les Etats-Unis, — révolutions qui renverseront et détruiront les Gouvernements de tous ces pays et institueront à leur place le régime bolchéviste. Ils n'ont laissé aucun doute sur leur intention de recourir à tous les moyens, y compris naturellement l'emploi d'agents diplomatiques, pour favoriser dans d'autres pays des mouvements révolutionnaires de ce genre.

Il est vrai de dire que de différentes manières ils se sont déclarés prêts à donner des « assurances » et des « garanties », qu'ils n'abuseront pas des privilèges et des immunités diplomatiques pour atteindre le but ci-dessus énoncé. Devant leurs propres déclarations, dont il vient d'être parlé, ces assurances et ces garanties ne sauraient être prises au sérieux. De plus il est venu à la connaissance du Gouvernement des Etats-Unis que le Gouvernement bolchéviste est lui-même soumis au contrôle d'une faction politique qui a des ramifications internationales très étendues par le moyen de la Troisième Internationale, et que ce dernier organisme, auquel le Gouvernement bolchéviste accorde de gros subsides prélevés sur les revenus publics de la Russie, a pour but, ouvertement affiché, de provoquer des révolutions bolchévistes dans l'univers entier.

Pour les chefs bolchévistes, ils se sont vantés que les promesses qu'ils ont faites de ne pas intervenir dans les autres pays ne lient en rien les agents de cette organisation dont nous venons de parler.

Il n'y a pas le moindre doute, pour des esprits raisonnables, que ces agents jouiraient de l'appui et de la protection de tous représentants diplomatiques que les bolchévistes pourraient avoir dans les autres pays. Il est donc inévitable que le service diplomatique du Gouvernement bolchéviste devienne un instrument d'intrigue et de propagande révolutionnaire contre les institutions et les lois des pays avec lesquels il serait en état de paix. Ce serait abuser des relations amicales d'une manière qui ne saurait être tolérée par des Gouvernements éclairés.

Dans l'opinion de notre Gouvernement, il ne peut y avoir aucun terrain commun entre nous et une Puissance qui se fait des relations internationales une conception si entièrement étrangère à la nôtre et qui répugne si complètement à son sentiment de la morale. Il ne saurait exister aucune confiance réciproque, aucune foi, aucun respect même si des gages sont donnés et si des accords sont conclus pendant qu'une des parties se réserve mentalement de renoncer avec cynisme à ses engagements. Nous ne pouvons reconnaître les agents d'un Gouvernement, nous ne pouvons entretenir de relations officielles avec eux, nous ne pouvons leur accorder une réception amicale, quand ce Gouvernement est bien décidé ou engagé à conspirer contre nos institutions, quand ses diplomates doivent provoquer des révoltes dangereuses, quand ceux qui parlent en son nom disent qu'ils signent des accords sans la moindre intention de les exécuter.

Pour résumer la position de notre Gouvernement, je voudrais donc dire en réponse à la demande de Votre Excellence, qu'il regarderait d'un œil favorable une déclaration faite par les Puissances alliées et associées, affirmant que l'intégralité territoriale et les véritables frontières seront

ment can have any moral force for them. They have not only avowed this as a doctrine, but have exemplified it in practice.

Indeed, upon numerous occasions the responsible spokesmen of this power. and its official agencies, have declared that it is their understanding that the very existence of Bolshevism in Russia, the maintenance of their own rule, depends, and must continue to depend upon the occurrence of revolutions in all other civilised nations, including the United States, which will overthrow and destroy their Governments and set up Bolshevist rule in their stead. They have made it quite plain that they intend to use every means, including of course diplomatic agencies to promote such revolutionary movements in other countries.

It is true that they have in various ways expressed their willingness to give "assurances" and "guarantees" that they will not abuse the privileges and immunities of diplomatic agencies by using them for this purpose. In view of their own declarations, already referred to, such assurances and guarantees cannot be very seriously regarded. Moreover, it is within the knowledge of the Government of the United States that the Bolshevist Government is itself subject to the control of a political faction, with extensive international ramifications through the Third Internationale, and that this body, which is heavily subsidized by the Bolshevist Government from the public revenues of Russia, has for its openly avowed aim the promotion of Bolshevist revolutions throughout the world.

The leaders of the Bolsheviki have boasted that their promises of non-interference with other nations would in no wise bind the agents of that body.

There is no room for reasonable doubt that such agents would receive the support and protection of any diplomatic agencies the Bolsheviki might have in the other countries. Inevitably, therefore, the diplomatic service of the Bolshevist Government would become a channel for intrigues and the propaganda of revolt against the institutions and laws of countries, with which it was at peace, which would be an abuse of friendship to which enlightened Governments cannot subject themselves.

In the view of this Government, there cannot be any common grounds upon which it can stand with a power whose conceptions of international relations are so entirely alien to its own, so utterly repugnant to its moral sense. There can be no mutual confidence of trust, no respect even, if pledges are to be given and agreements made with a cynical repudiation of their obligations already in the mind of one of the parties. We cannot recognise, hold official relations with, or give friendly reception to the agents of a Government which is determined and bound to conspire against our institution ; whose diplomats will be the agitators of dangerous revolt ; whose spokesmen say that they sign agreements with no intention of keeping them.

To summarise the position of this Government, I would say, therefore, in response to your Excellency's enquiry, that it would regard with satisfaction a declaration by the Allied and Associated Powers, that the territorial integrity and true boundaries of Russia shall be respected.

respectées. Ces frontières devraient rationnellement comprendre la totalité de l'Ancien Empire Russe, à l'exception de la Finlande proprement dite, de la Pologne ethnique, et des territoires qui pourraient, en vertu d'un accord, faire partie de l'Etat Arménien.

Les aspirations de ces Nations à l'indépendance sont parfaitement légitimes. Chacune d'entre elles fut annexée par la violence, sa libération d'un régime d'oppression étranger n'impliquant aucune violation des droits territoriaux de la Russie, elle a été sanctionnée par l'opinion publique de tous les peuples libres. Une déclaration comme celle dont il vient d'être question présuppose le retrait de toutes les troupes étrangères hors du territoire compris dans sa frontière, et dans l'opinion de notre Gouvernement elle devrait être accompagnée de l'avertissement qu'aucun empiètement par la Pologne, par la Finlande, ou par toute autre Puissance sur la frontière ainsi tracée et proclamée, ne sera permis.

C'est seulement de cette façon qu'on pourra enlever toute leur force aux fallacieux appels que le régime bolchéviste adresse aux nationalistes russes, et qu'on l'obligera à répondre aux exigences inévitables de la raison et du respect de soi-même lorsque le peuple russe, mis à l'abri de l'invasion et de toute violation de son territoire, lancera le défi à un système de philosophie sociale qui le dégrade et à la tyrannie qui l'opprime.

La politique qui vient d'être esquissée est sûre d'obtenir l'appui de notre Gouvernement.

Veuillez agréer, etc.

(*Signé*) BAINBRIDGE COLBY.

A Son Excellence,
M. le Baron Camille Romano Avezzana,
Ambassadeur d'Italie.

These boundaries should properly include the whole of the former Russian Empire, with the exception of Finland proper, ethnic Poland, and such territory as may by agreement form a part of the Armenian state.

The aspirations of these nations for independence are legitimate. Each was forcibly annexed, and their liberation from oppressive alien rule involves no aggressions against Russia's territorial rights, and has received the sanction of the public opinion of all free peoples. Such a declaration presupposes the withdrawal of all foreign troops from the territory embraced by these boundaries, and in the opinion of this Government should be accompanied by the announcement that no transgression by Poland, Finland or any other Power, of the line so drawn and proclaimed, will be permitted.

Thus only can the Bolshevist regime be deprived of its false, but effective, appeal to Russian nationalism and compelled to meet the inevitable challenge of reason and self-respect which the Russian people, secure from invasion and territorial violation, are sure to address to a social philosophy that degrades them and a tyranny that oppresses them.

The policy herein outlined will command the support of this Government.

Accept, Excellency, the renewed assurance of my highest consideration,

(*Signed*) BAINBRIDGE COLBY.

His Excellency,

Baron Camille Romano Avezzana,

Ambassador of Italy.

ANNEXE VI.

[*Traduction*] [*Copie*]

LE TRAITÉ DE PAIX ENTRE LA LITHUANIE ET LA RUSSIE.

ARTICLE I.

Prenant pour base le droit de libre auto-détermination qui appartient à tous les Peuples, et qui va jusqu'à la complète séparation des Etats dont ils formaient une part et que la République Fédérée Socialiste Russe des Soviets a accepté, la Russie reconnaît sans conditions la souveraineté et l'indépendance de l'Etat de Lithuanie avec toutes les conséquences juridiques découlant de telle reconnaissance et elle renonce à tout jamais à tous les droits de suzeraineté que la Russie possédait sur la Lithuanie et son territoire.

Le fait que la Lithuanie avait jadis formé une part de la Russie ne charge d'aucun devoir la Nation Lithuanienne envers la Russie.

Moscou, le 12 juillet 1920.

Pour copie conforme :

(*Signé*) B. K. BALUTIZ,

Directeur du Département Politique
du Ministère des Affaires Etrangères.

ANNEX VI.

[*Translation.*]

TREATY OF PEACE BETWEEN LITHUANIA AND RUSSIA.

ARTICLE I.

In accordance with the right which the Russian Federated Socialist Soviet Republic has declared all nations have of free self-determination, even to complete separation from the State of which they formed a part, Russia unconditionally recognises the sovereignty and independence of the State of Lithuania with all the legal consequences ensuing from such a recognition, and relinquishes, for all time, all the sovereign rights which Russia had over the Lithuanian nation and territory.

The fact that Lithuania once formed a part of Russia entails no obligation on the Lithuanian nation and territory towards Russia.

Moscow, *July* 12th, 1920.

A true copy :

(Signed) B. J. BALUTIZ,
Director of the
Political Department of the Ministry of Foreign Affairs.